

Dieseldate. Une Autrichienne se fait rembourser sa Volkswagen



Un tribunal autrichien a ordonné à un concessionnaire de rembourser intégralement à une cliente le véhicule Volkswagen qu'elle lui avait acheté. | FRED DUFOUR / AFP

Ouest-France

Modifié le 07/06/2018 à 11h37

[Lire le journal numérique](#) >

La justice autrichienne a condamné un concessionnaire à rembourser une de ses clientes, qui avait acheté un véhicule Volkswagen. Ce dernier était équipé du logiciel truquant les niveaux d'émission de gaz polluant qui a fait scandale pour la marque allemande.

Un tribunal autrichien a ordonné à un concessionnaire de rembourser intégralement à une cliente le véhicule **Volkswagen** qu'elle lui avait acheté, en raison de la présence d'un logiciel truquant les niveaux d'émissions de gaz polluants, a annoncé jeudi l'avocat de la cliente.

Le tribunal de commerce de Vienne a estimé que « **si la plaignante avait su qu'un logiciel visant à manipuler les émissions lors des tests avait été installé à bord du véhicule concerné, elle ne l'aurait pas acheté** », selon un attendu cité par le cabinet Poduschka.

Selon ce jugement de première instance, le concessionnaire doit reprendre le véhicule, acheté 26 500 € en 2012, en versant à la cliente un prix supérieur au prix d'achat, soit 29 000 €, en raison des intérêts.

11 millions de véhicules concernés

« Il s'agit de la décision la plus favorable à ce jour pour un acheteur de voiture », s'est félicité le cabinet d'avocats, relevant que le tribunal avait calculé la décote de la voiture non en fonction de son âge, mais du nombre de kilomètres parcourus. Celui-ci étant faible (25 000 km), la décote a été inférieure aux intérêts.

Volkswagen avait reconnu à l'automne 2015 avoir équipé **11 millions de ses voitures diesel d'un logiciel capable de fausser le résultat des tests antipollution** et dissimulant des émissions dépassant parfois jusqu'à 40 fois les normes autorisées.

Ce scandale a déjà coûté au constructeur plus de 25 milliards de dollars en rappels de véhicules et procédures judiciaires. Plusieurs autres constructeurs ont depuis également été mis en cause pour des pratiques comparables.